

 <p>maison de retraite NOTRE DAME de BON SECOURS E.H.P.A.D.</p>	<p>COMPTE RENDU DE REUNION</p> <p>SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE</p>	<p>Date : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Numéro du compte rendu : 4</p> <p>Rapporteur : Audrey PITHON</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ÉTAIENT PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement en pièce-jointe.

A l'ordre du jour :

- 1 – Retour de Marie-Thé GOURDON sur la journée de l'URIOPSS
- 2 – Fiches d'évènements indésirables
- 3 – Règlement de fonctionnement
- 4 – Évaluation externe (informatiques et guide de la HAS)
- 5 – Présentation des conclusions de l'OMEDIT et travaux réalisés
- 6 – Questions diverses

1 – Retour de Marie-Thé Gourdon sur la journée URIOPSS

Marie-Thé GOURDON, membre du Conseil d'Administration de l'Association Sanitaire et Sociale du Pin-en-Mauges, a participé à une formation organisée par l'URIOPSS des Pays de la Loire sur le thème « Comprendre le cadre réglementaire et le rôle du CVS pour mieux s'y engager ».

Pour commencer, elle présente l'URIOPSS qui est une association régionale qui représente et accompagne les établissements et services privés non lucratifs du secteur sanitaire, social et médico-social, comme les EHPADs. Son rôle est de défendre les intérêts de ces structures auprès des pouvoirs publics, de les informer sur les évolutions réglementaires, de proposer des formations et d'apporter un appui sur des sujets comme la qualité, les droits des usagers et le fonctionnement du CVS.

Durant cette formation, il a été rappelé le cadre réglementaire et la composition de celui-ci (cf. récapitulatif en pièce-jointe). En ce qui concerne notre établissement, une nouvelle campagne sera faite prochainement pour recruter de nouvelles familles et résidents. La durée des mandats reste « flou » dans notre établissement, le règlement du CVS a été écrit il y a plusieurs années, il sera à retravailler sur 2026. A ce sujet, Mme Jeanne DELAUNAY, membre résident, informe qu'elle ne souhaite plus faire partie de ce conseil. Une réflexion devra être menée sur « Comment recueillir la parole des résidents ? » car les réunions sont parfois longues et les résidents n'entendent pas toujours ce qui se dit. Mme GOURDON indique qu'il a été rappelé lors de cette formation que le CVS a un rôle consultatif mais qu'il peut influencer les décisions prises par la direction, il est important d'en avoir un dans les structures.

2 – Fiches d'évènements indésirables

Pour rappel, la fiche d'EVI est un outil de traçabilité utilisé pour déclarer et analyser tout évènement non souhaité pouvant nuire à la qualité ou à la sécurité des soins ou de l'organisation de travail des salariés. Elles permettent de mettre en place des actions correctives dans le cadre de la démarche qualité.

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des fiches d'EVI depuis la dernière réunion avec les conséquences et les actions mises en place pour éviter ces évènements. Il y a quelques fiches d'EVI puisque nous motivons le personnel à les écrire afin de trouver des mesures correctives à celles-ci.

Les membres familles se demandent pourquoi :

- Beaucoup de fiches concernent les cuisines alors qu'il n'y en avait pas autant avant ? Mr Poirier, directeur, explique qu'il y a 5 cuisiniers et que 3 sont arrivés il y a peu de temps et ne connaissent pas forcément le fonctionnement des EHPADs. Des réajustements vont être faits rapidement : mise en place de CREX (Comité de Retour d'Expérience) et recherche d'un nouveau logiciel de gestion des cuisines. Mr Poirier rappel qu'environ 130 000 repas sont préparés et servis sur l'année et que la plupart du temps cela se passe très bien.
- Beaucoup de fiches également en lien avec le circuit du médicament. Plusieurs erreurs sont en lien avec la mise en place du nouveau logiciel Net Soins et des changements au sein de l'équipe infirmière. Cf. le point numéro 5 sur ce compte-rendu qui explique les conclusions de l'OMEDIT qui a réalisé un audit au sein de notre établissement sur ce sujet.

3 – Règlement de Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est un document obligatoire en EHPAD et distribué à chaque entrée d'un nouveau résident avec le livret de bienvenue. Il précise les règles de vie collective, les droits et devoirs des résidents, ainsi que les modalités d'organisation de l'établissement. Il sert de cadre de référence pour les résidents, les familles et les professionnels. Sa dernière mise à jour a été faite en 2019. Nous avons donc souhaité retravailler celui-ci afin de répondre aux nouvelles réglementations et de garantir des pratiques conformes et partagées par tous. Les paragraphes sur la protection des données, le vote, les animaux, la douleur, la bientraitance, le linge, les soins de fin de vie ... ont été ajoutés ou modifiés. Ce règlement a également été distribué au Comité Social et Economique (CSE) la semaine dernière.

Mr Gérard Pasquier, membre famille, a lu celui-ci et le trouve très complet. Il se demande s'il sera lu entièrement par les familles. Mr Poirier a conscience qu'il est « copieux » mais c'est un outil de référence que nous consultons à chaque questionnement.

L'ensemble des membres de ce Conseil de Vie Social valide ce nouveau règlement de fonctionnement à l'unanimité. Il restera à le présenter et valider auprès du Conseil d'Administration avant de le mettre en circuit.

4 – Evaluation externe

Les dates de notre évaluation externe sont connues et seront les suivants : les 23, 24 et 25 mars 2026. Pour rappel, l'évaluation externe est un **contrôle réalisé par un organisme indépendant**, tous les 5 ans, pour vérifier la **qualité de l'accompagnement** proposé en EHPAD. Elle permet de :

- **Mesurer le respect des droits** des résidents,
- **Vérifier la qualité des soins et du cadre de vie**,
- Identifier des axes d'amélioration.

154 critères seront examinés par deux évaluateurs. Cette évaluation s'appuie sur un référentiel interprofessionnel et prend en compte les points de vue des résidents, des professionnels et de l'établissement. L'établissement devra proposer 10 noms de résidents à interroger. Sur ces 10, 5 seront choisis par les évaluateurs et interrogés durant environ 45 minutes pour savoir comment se passe leur séjour dans l'établissement (soin, sécurité, vie quotidienne ...). Le CVS sera également vu durant une heure, certainement le lundi 23 mars en début d'après-midi : cf. guide de préparation à l'évaluation HAS en pièce-jointe de ce compte-rendu. Questionnement des familles sur cet évaluation ? Déborah, qualiticienne, confirme qu'ils seront en groupe pour répondre aux questions des évaluateurs et que ces derniers sont là en toute bienveillance. Si besoin, ils reformulent les questions. Nous nous retrouverons le vendredi 16 janvier 2026 à 15h00 pour commencer à se préparer ensemble.

Mr Poirier indique que c'est une évaluation et non une certification. Les résultats sont transmis à l'**ARS** et servent à renforcer la qualité des services proposés. Si certains items ne sont pas remplis, nous travaillerons dessus pour les compléter avec un plan d'action sur les 5 années à venir, cela ne met pas en péril l'établissement. Nous souhaitons tout de même atteindre le meilleur pourcentage possible car nous savons que sur le terrain nous réalisons du bon travail, cela validerait notre bonne organisation et serait une vraie récompense pour tous.

A la fin de l'évaluation, une restitution sera faite par les évaluateurs au sein de l'établissement directement aux équipes. Les membres du CVS seront bien évidemment conviés à cette restitution.

5 – Présentation des conclusions de l'OMEDIT

Pour rappel, suite aux différentes fiches d'EVI en lien avec le « circuit du médicament » et à l'évaluation du début d'année prochaine, Mr Poirier indique que nous avons décidé de réaliser un audit du médicament (de la prescription à la distribution) en lien avec l'OMEDIT afin de comprendre comment celui se déroule et comment renforcer notre système. Deux pharmaciennes du CHU de Nantes sont venues observer et interroger la pharmacie du Pin-en-Mauges puis les équipes sur ce sujet en toute bienveillance. Elles nous ont restitué les résultats et donner les recommandations nécessaires. Ce sujet fait partie des priorités de l'établissement.

Mathilde, infirmière coordinatrice explique avoir corrigé ce qui a été indiqué et que notre EHPAD suit un programme départemental qui nous donne beaucoup d'outils sur ce sujet. La formation auprès des salariés restent également une de nos priorités afin de les sensibiliser au fait de ne pas déranger les infirmières qui distribuent les médicaments. Sont en cours de réflexion, l'achat de nouveaux chariots, les modalités de distribution, la sécurisation de la pharmacie interne de l'EHPAD ... Une infirmière référente a également été nommée, Justine Menard, pour impulser les nouveaux projets sur ce sujet. Nous avons également mis en place pour 2026, une réunion trimestrielle sur le « circuit du médicament » avec le pharmacien, le Dr Givel, l'infirmière référente, la qualiticienne, le directeur et l'infirmière coordinatrice.

Mathilde indique également :

- Que lorsqu'une nouvelle infirmière arrive, un temps de doublure est prévu ainsi qu'un bilan avec le nouveau salarié au bout d'un mois.
- Et que la communication reste primordiale, elle rencontre tous les vendredis les agents pour répondre à leurs questions et/ou leur transmettre des informations.

6 – Questions diverses

➤ Enquête annuelle de satisfaction 2026

➤

Déborah, qualiticienne, informe les participants qu'une enquête de satisfaction sera prochainement distribuée aux résidents. Ce questionnaire a pour objectif de recueillir leur avis sur différents aspects de la vie en établissement afin d'améliorer la qualité des services proposés. Il pourra être rempli par le résident, avec l'aide d'un proche ou d'un professionnel si nécessaire.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 16h45.

La prochaine réunion CVS aura lieu le vendredi 16 janvier 2026 à 15h00 pour préparer l'évaluation puis le mardi 10 février 2026 à 15h30.

Jean-François POIRIER
Directeur

<u>Date :</u> Vendredi 12/12/2025	<u>Service :</u> Réunion CVS	<u>Racine :</u>	<u>Lieu :</u>	<u>Heure de début :</u> 15h
--------------------------------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------------

FEUILLE EMARGEMENT

<u>Date :</u> Vendredi 12/12/2025	<u>Service :</u> Réunion CVS	<u>Racine :</u>	<u>Lieu :</u>	<u>Heure de début :</u> 15h
--------------------------------------	---------------------------------	-----------------	---------------	-----------------------------